Yverdon-les-Bains

Municipalité

29 octobre 2026

CO26.08

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'évolution des coûts liés à la rénovation du Théâtre Benno-Besson

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Sur la base des considérations du préavis PR23.14PR, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, le 5 octobre 2023, un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour la rénovation des infrastructures du Théâtre Benno Besson. Ce préavis chiffrait alors sommairement les travaux à un montant de CHF 5'000'000.- (soit CHF 1'000'000.- pour les études et CHF 4'000'000.- pour les travaux), conformément au plan des investissements 2022-2031. Lors de la mise à jour de ce dernier en 2024, le montant prévu pour les travaux a été indexé, comme pour d'autres projets, et porté à CHF 4'400'000.-.

Ce montant résultait d'une estimation approximative, établie sur la base d'un prix au m^3. Le développement de l'avant-projet intervenu dans le cadre du crédit d'étude a toutefois mis en évidence que les travaux nécessaires dépassaient largement l'entretien courant de la salle de spectacle. De plus, les études ont révélé la nécessité d'une mise en conformité globale et urgente de l'ensemble du bâtiment classé, et non plus seulement de la grande salle. La présente communication a donc pour objet d'informer le Conseil communal de l'évolution du projet, de la cible financière validée par la Municipalité et du dépôt prochain d'un préavis portant sur une demande de crédit d'investissement.

1. Mise en conformité globale de l'édifice

Alors que les premières estimations se concentraient sur la salle, les constats techniques effectués imposent désormais une intervention portant sur l'ensemble des espaces intérieurs du bâtiment :

- Sécurité électrique et protection incendie : le réseau électrique, obsolète, doit être entièrement repris, et tous les espaces (loges, bureaux, dessous de scène, circulations, espaces attenants tels que le restaurant et les bureaux de L'Echandole) doivent être mis en conformité avec les normes de protection contre les incendies (normes AEAI). En effet, au vu de l'ampleur des travaux, et compte tenu également des enseignements qui doivent être tirés d'événements tragiques récents, en particulier l'événement dramatique survenu à Crans-Montana le 1er janvier 2026, la mise en conformité de l'édifice entier est devenue inéluctable. Les travaux permettront au demeurant d'établir un concept de protection incendie cohérent pour l'exploitation future.

- Structure et charpente : les diagnostics réalisés ont mis en évidence que l'état des plafonds de la grande salle ne permet pas leur maintien en place et impose leur démontage complet. Les études démontrent en outre des faiblesses de la charpente, trop fortement sollicitée notamment par la suspension du plafond, créé dans les années 1980, et la nécessité de son renforcement.

- Accessibilité et accueil du public : l'accessibilité du bâtiment doit être totale (ascenseurs, rampes, accès aux loges et aux gradins), tant pour les personnes à mobilité réduite (PMR) que pour le transport de matériel entre les étages. Ce principe implique une refonte des circulations verticales et horizontales, participant également au compartimentage coupe-feu du théâtre, ainsi que la suppression des nombreuses différences de niveaux présentes à chaque étage.

- Sécurité de la technique de scène : les installations de scène présentent des déficiences structurelles et conceptuelles critiques, tant en matière de sécurité incendie que de conditions de travail des techniciens. Les équipements, obsolètes et sous-dimensionnés au regard des standards actuels, exposent le personnel à des risques inacceptables. Leur modernisation, notamment par la motorisation des perches et la sécurisation des accès, permettra une exploitation conforme aux normes et aux exigences professionnelles.

La Municipalité relève qu'une approche minimaliste, limitée à des travaux invisibles et au remplacement des sièges, serait contre-productive. Par ailleurs, une fermeture du théâtre pour une durée importante de deux saisons ne serait pas comprise du public si elle s'entendait pour des interventions purement techniques, sans requalification des accès et des espaces d'accueil ; elle renverrait en effet au public et aux compagnies artistiques l'image d'un bâtiment en déclin, tandis que le cadre de scène actuel continuerait de limiter fortement l'offre de spectacles. La rénovation complète vise au contraire à faire de cette fermeture une opportunité, afin que le théâtre rouvre non seulement conforme aux normes de sécurité applicables, mais soit également en mesure d'accueillir une programmation selon les standards actuels, dans de bonnes conditions et sur le long terme.

2. Extension du périmètre et du volume d'intervention

Alors que, lorsqu'elle a soumis au Conseil communal le préavis PR23.14PR précité, la Municipalité envisageait des interventions ciblées sur la grande salle (plafond, sièges et électricité), le projet porte désormais sur une rénovation globale du bâtiment, dictée par la nécessité de mettre l'intégralité du théâtre en conformité avec les normes de sécurité (incendie, électricité et structure) et d'accessibilité.

Les interventions successives menées entre les années 1930 et 2000, souvent réalisées par étape et sans vision d'ensemble de la conservation de l'ouvrage, ont montré leurs limites. Le projet actuel poursuit ainsi un double objectif : premièrement, adapter le théâtre aux exigences contemporaines et deuxièmement, résorber une accumulation de besoins techniques, de mises en conformité et de désordres constructifs hérités du passé, que des interventions ponctuelles ne permettent plus de traiter.

Le volume de travaux passe ainsi de 5'800 m³ à 7'600 m³, soit une augmentation de 31%. Le coût du projet, chiffré initialement à CHF 5'000'000.- études comprises, puis indexé à CHF 5'400'000.-, est désormais estimé à CHF 7'330'000.-, soit une augmentation d'environ 35%. Cette évolution est cohérente avec l'augmentation du volume d'intervention et l'élargissement du périmètre du projet.

Cette extension du périmètre permettra de :

- moderniser et mettre en conformité l'ensemble des espaces (grande salle, loges, bureaux, ateliers, circulations, espaces pour les artistes et les techniciens, bar, billetterie, vestiaires), en cohérence avec les exigences de sécurité incendie ;
- créer une nouvelle entrée logistique et reconfigurer le bar, au bénéfice de la sécurité, de l'accueil et du fonctionnement du théâtre, en coordination avec les futurs aménagements urbains environnants ;
- remplacer la structure technique de scène et motoriser complètement la machinerie, afin d'éliminer les risques liés aux systèmes manuels ;

- reconfigurer l'entier des gradins, au-delà d'un simple remplacement des sièges, pour des places plus accessibles, une meilleure visibilité et des cheminements plus fluides ;
- rénover les espaces scéniques (élargissement du cadre de scène, création de coulisses, abaissement de la scène) ;
- renouveler complètement les installations techniques (chauffage, ventilation, électricité, sanitaires), en intégrant les exigences d'efficience énergétique et le concept de protection incendie.

Cette approche globale doit permettre de sécuriser l'exploitation du bâtiment de manière pérenne pour les prochaines années et d'éviter des fermetures successives pour des travaux ponctuels ne prenant pas la mesure du fonctionnement général du site.

3. Intégration des équipements d'exploitation et scéniques

Les études approfondies effectuées dans le cadre du projet ont conduit la Municipalité à constater que le budget initial ne permettait pas de couvrir les besoins essentiels en équipements d'exploitation. Pour permettre au théâtre d'accueillir des compagnies et des productions répondant aux exigences techniques actuelles, des investissements sont indispensables dans les infrastructures audiovisuelles, les équipements mobiles, la projection vidéo, le mobilier, les équipements d'atelier et de stockage, la machinerie scénique et les systèmes de communication, ainsi que dans le remplacement de certains équipements scéniques fixes.

Le matériel actuellement en place est incomplet et, pour l'essentiel, âgé de plus de vingt ans. L'évolution des technologies et des exigences de la création et de la diffusion du spectacle vivant rend ce dernier, aujourd'hui, largement obsolète.

Sans ces investissements, le théâtre ne pourrait assurer pleinement sa mission ni répondre aux besoins techniques des compagnies accueillies, ce qui entraînerait un recours accru à la location de matériel, une augmentation des coûts d'exploitation et une diminution de l'attractivité du lieu comme de l'offre culturelle proposée.

4. Volonté de sécuriser le projet

La Municipalité est pleinement consciente des interrogations que pourrait susciter l’évolution des coûts. A ce stade, les études ont été menées aussi loin que possible, permettant d’identifier et de chiffrer les contraintes structurelles, techniques et fonctionnelles susceptibles d’affecter l’opération.

La Municipalité partage la volonté du Conseil communal d’assurer une gouvernance de projet rigoureuse et une maîtrise des coûts conforme aux objectifs fixés. Par ailleurs, les utilisateurs du théâtre sont associés aux réflexions afin que les aménagements répondent aux exigences d'exploitation actuelles, renforcent les synergies entre les différents espaces du bâtiment et préservent sa capacité d'évolution, garantissant ainsi la pérennité de l'investissement consenti.

5. Cible financière

Sur la base de l'avant-projet finalisé grâce au crédit d'étude accordé le 5 octobre 2023, la Municipalité a validé le périmètre et le cahier des charges du projet de rénovation, ainsi qu'une cible financière totale de CHF 9'125'000.- pour la rénovation et la restructuration du théâtre Benno- Besson. Cette cible intègre :

- les travaux structurels et de mise en conformité aux normes, études comprises (CHF 7'330'000.-) : sécurité incendie globale, accessibilité PMR, charpente, installations techniques complètes (électricité, ventilation, sanitaires, chauffage), réorganisation des espaces et de la scène, refonte des équipements fixes de scène ;

- l'équipement complet du théâtre (CHF 1'795'000.-) : réseaux, équipements mobiles, vidéo, machinerie, mobilier, outillage et stockage, en cohérence avec le besoin de mutualisation des salles communales.

Le Conseil communal ayant déjà octroyé, le 5 octobre 2023 un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- (cf. préavis PR 23.14PR), le crédit d'investissement nécessaire à la réalisation du projet s'élève ainsi à CHF 8'125'000.-, au lieu des CHF 4'400'000.- estimés précédemment et mentionnés au plan des investissements.

Parallèlement, la Municipalité estime à environ CHF 1'500'000.- les subventions et participations de tiers (fondations, mécénat, etc.) susceptibles de contribuer au financement du projet. Ces recettes potentielles, principalement liées aux investissements en matière d'accessibilité et de modernisation des équipements techniques et scéniques, ramèneraient le coût net à la charge de la Commune à environ CHF 6'625'000.–.

Un préavis portant sur une demande de crédit d'investissement, correspondant au montant total des travaux, sera prochainement soumis au Conseil communal. Il détaillera le périmètre exact du projet, la répartition des coûts, les perspectives de financement, et comprendra un volet consacré aux possibilités d'exploitation futures.

◊◊◊◊◊◊

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

F. Armada F. Zürcher